ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Coface

Question écrite n° 125688

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce extérieur, sur l'opacité du fonctionnement de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE). En effet, des associations militant en faveur des droits de l'homme ont relevé dans l'exécution de projets garantis par la COFACE des conséquences sociales et environnementales désastreuses. C'est ainsi le cas de la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun qui a entraîné des expulsions forcées de populations locales et une pollution de la zone en raison du versement illicite de déchets toxiques issus du chantier par les entrepreneurs. Il lui demande donc si le Gouvernement va prendre des mesures afin que les opérations aidées respectent les normes internationales des Nations unies en la matière, s'il exige de la COFACE qu'elle interroge ses clients sur les conséquences des projets présentés, et enfin si le rapport annuel sur les activités de la COFACE pourrait être présenté et débattu devant la représentation nationale.

Données clés

Auteur : M. Daniel Boisserie
Circonscription : Haute-Vienne (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 125688
Rubrique : Commerce extérieur
Ministère interrogé : Commerce extérieur
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 janvier 2012, page 13
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)